

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de Commission Permanente du 5 décembre 2016 :

7 200 € répartis au profit de 3 étudiants en médecine, afin de favoriser leur installation en zones rurales.

618 € répartis en faveur des collèges Vallée de la Beume à Joyeuse et Léonce Vieljeux aux Vans, au titre du fonctionnement de leur foyer socio-éducatif.

2 220 € répartis au profit des collèges Vallée de la Beume à Joyeuse et Léonce Vilejeux aux Vans, au titre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS.

882 € répartis en faveur des communes des Vans et Joyeuse pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.

9 400 € répartis au titre du règlement d'aide au développement en faveur de l'Afrique, au profit des associations : Terre et Humanisme à Lablachère, Partenariat Pays des Vans Sénégal aux Assions et Agroécologie et Solidarité à St Genest de Beauzon,

2 000 € affecté au Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge au titre de l'appel à projets « Citoyen Moi Aussi ».

1 850 € répartis en faveur des foyers socio-éducatifs des collèges Vallée de la Beume à Joyeuse et Léonce Vieljeux aux Vans, au titre du dispositif Fonds d'Actions Citoyennes.

500 € attribués à une auto-école dans le cadre du dispositif 'Un Permis pour l'Emploi » afin d'accompagner un jeune du canton dans son projet socio-professionnel.

630 € alloués au Tennis Club des Vans au titre de l'aide aux espoirs départementaux, afin de soutenir les clubs sportifs ayant dans leurs effectifs des athlètes de haut niveau.

1 160 € répartis au titre du fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'USEP, en faveur de : l'association sportive de l'école primaire de Gravières, et du Sou des Ecoles à Joyeuse, Rosières et Valgorge.

... / ...

2 000 € répartis au titre de l'organisation de manifestations locales, au profit de : l'Office de la Culture et des Festivités de Joyeuse, Salon Gourmand et Artisanal de Joyeuse et la Communauté de Communes Beaume Drobie.

18 000 € alloués à la Communauté de Communes Beaume Drobie au titre de l'aide aux projets d'éducation artistique et culturelle.

142 € attribués à la Crèche Les Poussins aux Vans, au titre de la participation aux frais de garde d'enfants de moins de six ans.

4 100 € affectés à l'association Lobélie aux Vans, au titre du programme d'action pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aides à domicile.

2 325 € répartis en faveur de 15 associations du canton. au titre de l'aide forfaitaire aux clubs et associations de 3^{ème} âge.

4 000 € alloués à l'association AIME à Rosières, dans le cadre du règlement d'intervention pour le soutien aux structures de l'insertion.

1 579,81 € attribués à un agriculteur du canton au titre des opérations d'irrigation agricole.

15 000 € affectés à la commune de Beaumont dans le cadre du règlement d'aide relatif à la constitution de domaines forestiers publics.

552 € à la commune de Beaumont au titre des formalités administratives liées au transfert d'une citerne de Défense de la Forêts Contre les Incendies (DFCI).

3 571 € répartis en faveur de trois particuliers du canton, au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation liés aux échanges ou à l'acquisition de parcelles forestières.

Au titre du Fonds de Solidarité 2016 :

649 391 € répartis en faveur des communes de : Banne, Beaulieu, Beaumont, Berrias et Casteljau, Chambonas, Chandolas, Dompnac, Faugères, Gravières, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Les Assions, Les Vans, Malbosc, Montselgues, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Sablières, St André de Cruzières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélanie, St Paul le Jeune, St Pierre St Jean, St Sauveur de Cruzières, Valgorge et Vernon.

21 499 € alloués au Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes pour des travaux effectués sur les communes de Malarce sur la Thines, Sablières et Rocles.